

ARRONDISSEMENT SÉCURITÉ

Au nom de tous les parents de victimes de la route



Les responsables du GAR, réunis ce samedi à Verviers. ■ DOMINIQUE COUNE

Le Groupement pour l'Action Routière (GAR) dispose désormais de l'aide d'une psychologue

■ Née en août 2000, suite à une action de prévention à la sortie des discothèques, le Groupement pour l'Action Routière (GAR) - Fondation Frédéric Jacob - n'a de cesse d'appeler les conducteurs à un comportement responsable au volant de leur voiture ! Ainsi mène-t-il un combat pour une meilleure sécurité sur les routes afin de sauver des vies face à l'inconscience de quelques-uns, chauffards d'un soir, amateurs d'alcool ou de sensations fortes au volant de leur bolide à quatre roues...

Service psychologique

Le GAR, régulièrement, se mobilise mais aussi réfléchit à des solutions à apporter non seulement pour éviter ces drames qui privent moult familles d'être chers mais aussi pour soutenir celles-ci lorsque la triste nouvelle leur arrive ! Depuis juillet 2002, à son initiati-

ve, un service psychologique d'assistance aux familles dans l'urgence est organisé au sein de la zone police Vesdre (Verviers, Disson, Pepinster) et ce 24 heures sur 24. L'association vient aussi de s'enrichir d'une aide non négligeable avec une psychologue bénévole : Virginie Pirotte de Liège. Celle-ci apportera son soutien et accompagnera les familles lors qu'un drame surviendra...

Et ce samedi, en collaboration avec "Parents d'enfants victimes de la route", "Responsibility Experience Defense" et "Nouvelle défense pour la sécurité routière", le GAR a organisé une réunion de réflexions mettant sur la table différentes revendications qui seront portées dans les instances politiques et décisionnelles de notre région.

Revendications

Ces revendications font suite à une enquête menée par le GAR auprès d'une quinzaine de familles principalement originaires de la province de Liège. Et de demander la présence d'un psychologue ou assistant social lors de l'annonce du drame, une pièce séparée pour les victimes et

leur avocat afin de consulter le dossier, une information médicale aux parents sur les circonstances exactes de l'accident et les lésions corporelles encourues, le renvoi de l'auteur soit en correctionnelle soit aux assises suivant la gravité des faits (et non plus devant le tribunal de police), la reconnaissance que l'assassinat routier existe bel et bien, une uniformité dans toutes les juridictions judiciaires, des policiers formés à l'annonce d'un décès violent, la gratuité de la copie du dossier répressif pour les familles, la nomination dans chaque parquet d'un magistrat de liaison pour l'information sur le suivi du dossier...

Voici quelques-unes des revendications du GAR, telles que discutées ce samedi, "basées sur le vécu des familles et de leur parcours du combattant, et pour le respect légitime des familles qui se trouvent bafouées à bien des égards", commente la présidente du GAR, Cécile Jacob. ■■ D.C.

À NOTER Renseignements :
087/22.14.31 ou sur le site web
www.gar.be.tf

VERVIERS • *Sécurité routière*

La parole aux

familles des victimes



Selon l'IBSR, la vitesse excessive intervient dans un accident sur trois. À l'échelle du pays, cela donne une implication dans 16 000 accidents corporels par an. Et, chaque année, 3 000 enfants sont victimes de drames de la route, 50 d'entre eux y perdant même la vie. Belga

Le point

- Le groupement pour l'action routière (GAR) organisait samedi une rencontre de parents d'enfants victimes de la route.
- L'occasion pour ces derniers de s'exprimer librement et de témoigner des dysfonctionnements dont ils ont été victimes.
- Parmi leurs principales revendications : le durcissement des sanctions.

« Autant savoir »

Contrairement à la rencontre de parents d'enfants victimes de la route organisée à Spa le 1er mars 2003, aucune personnalité politique ou autre n'était invitée ce samedi. En revanche, les débats ont été filmés dans leur intégralité par une équipe de la RTBF. Et ce, pour l'émission « Autant Savoir » qui leur sera prochainement consacrée le 20 novembre.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le GAR à l'adresse suivante : Groupement pour l'action routière - 9, route de la Gileppe - 4845 Jalhay. Ou par téléphone au 087/22 14 31. Ainsi que sur le web : www.gar.be.tf

Les actions du GAR

LE GROUPEMENT pour l'Action Routière mène diverses actions en matière de sécurité routière.

- Le « Routy service » en est la première application concrète. Ce service de retour à domicile actif le week-end ainsi que gratuitement à de grandes occasions comme la Saint Sylvestre ou la Franche Foire. Chaque personne habitant dans la zone dont le préfixe est 087,080 et 04 peut y faire appel.

- **Dialogue dans les écoles.** Afin de responsabiliser les jeunes, un service « prévention » a également été mis sur pied pour faire mieux connaître les

dangers de la route et le comportement à adopter en sortie. Ce service s'adresse aux classes du niveau supérieur ainsi qu'aux dernières années du secondaire. Il se met aussi à la disposition des mouvements de jeunesse, associations et autres centres culturels.

- **Assistance aux familles.** En collaboration avec les forces de l'ordre et les parquets verviétois, une aide dans l'urgence aux familles de victimes de la route s'ajoute à ces diverses mesures. Il s'agit d'une prise en charge directe au moment de l'annonce du drame, lorsque les forces de l'ordre sonnent à votre porte et que soudain, tout s'écroule.

50 enfants tués par an

CHAQUE ANNÉE, la vitesse tue. Beaucoup de conducteurs n'ont pas conscience des véritables dangers de l'accélérateur. Or, selon l'Institut belge pour la sécurité routière, la vitesse excessive ou inadaptée intervient dans un accident sur trois, ce qui en fait la principale cause d'accidents. À l'échelle du pays, cela donne une implication dans 16 000 accidents corporels par an. Et, chaque année, 3 000 enfants sont victimes de drames de la route, une cinquantaine d'entre eux y perdant même la vie.

C'est clair, plus on roule vite, plus les risques d'accident

augmentent, mais aussi la gravité des blessures subies par les occupants d'une voiture impliquée dans un accident. Ainsi, le taux de mortalité est 20 fois supérieur si le véhicule roule à 80 km/h au lieu de 30 km/h. Et les usagers faibles sont encore plus en danger. En effet, si le risque de décès d'un piéton heurté par un véhicule circulant à 30 km/h est de 5 %, il atteint 45 % si le véhicule roule à « seulement » 50 km/h...

Enfin et pour rappel, notons qu'un excès de vitesse supérieur à 10 km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée constitue déjà une infraction grave et coûte de 140 à 330 €.

Les parents des enfants victimes de la route en ont gros sur la patate. Ils ont décidé de témoigner pour faire avancer les choses. Explications.

UNE RENCONTRE de parents d'enfants victimes de la route s'est tenue samedi au Musée de la laine et de la mode à Verviers. Une rencontre qui avait pour thème principal les revendications du GAR, le groupement pour l'action routière.

Organisée en collaboration avec « Parents d'enfants Victimes de la route », « Responsibility Experience Defensive » et « Nouvelle Défense pour la Sécurité Routière », cette réunion de parents venus de toute la Wallonie était l'occasion pour ces derniers de s'exprimer en toute liberté.

Vertus thérapeutiques

« Seuls, nous ne savons pas faire grand-chose, mais tous ensemble, nous serons plus forts. Unissons-nous dans le souvenir de nos enfants et dénonçons tout ce que l'on nous fait subir », déclarait en préambule Cécile Jacob, présidente du GAR, qui souligne l'importance pour des parents d'enfants victimes de la route de se retrouver et d'échanger :

« On peut parler de nos enfants, exprimer notre manière d'être par rapport à la normalité. Car il faut bien dire que la plupart des gens ne nous comprennent pas ou plus. Parler à quelqu'un qui a vécu la même chose que soi, cela a des vertus thérapeutiques. C'est pourquoi

les parents se retrouvent régulièrement. Le plus souvent dans le cadre de rencontres plus informelles. »

Au vu des nombreux dossiers suivis par le GAR, tant au niveau des accidents de la route que de l'accompagnement des familles de victimes, plusieurs dysfonctionnements ont été pointés du doigt dans le cadre de cette réunion de parents.

« Immédiatement après l'accident, le bât blesse déjà, explique-t-on. L'accompagnement psychologique est nul lors de l'annonce du drame. Peu de policiers sont formés. Ils sont parfois dans l'incapacité de dire aux parents où se trouve le corps. Ou pire, certains proposent de l'alcool aux mamans déjà complètement désemparées. »

Et à un papa d'ajouter : « Les familles sont prévenues

tard après l'accident. Dans le cas de Geoffrey, l'accident a eu lieu à 17 h 30. J'ai été immédiatement averti par des proches. Mais la première annonce officielle n'a été faite qu'à 4 h 30 du matin. C'est incroyable ! »

« À l'hôpital, on m'a remis les vêtements de mon enfant dans un sachet poubelle à l'odeur nauséabonde. »

Mesures alternatives

La problématique des assurances, la participation à la procédure, l'audience au tribunal, les peines encourues par l'auteur des faits, tout est passé au crible par les parents d'enfants victimes de la route.

Dominique Hermans, président de l'ASBL RED comme Responsibility Experience Defensive plaide pour sa part en faveur des mesures judiciaires alternatives en matière de roulage : « Des formations sont proposées aux conducteurs ayant commis une infraction révélatrice d'un comportement inadapté au volant telle que la conduite en état d'ivresse, les excès de vitesse ou l'absence de permis et permettent une prise de conscience de la part des conducteurs. On aboutit ainsi dans 98 % des cas à une non-récidive. »

Voilà qui suscite des réactions diverses chez les parents. « Ils ne méritent pas de bénéficier de travaux d'intérêt général lorsqu'ils ont tué nos enfants. Les prisons sont déjà bien trop confortables », clame une mère endeuillée.

« Moi aussi je ressens cette haine, témoigne sa voisine. Mais je crois que mettre les jeunes nez à nez avec les situations qu'ils ont causés peut faire de changer les mentalités. »

Catherine DAHMEN

« Punir les assassins de la route »

Cécile Jacob est la représentante de « Parents d'Enfants Victimes de la Route » pour la province de Liège. Elle préside aussi le GAR.

LE 9 AOÛT 1998, c'est toute la vie de Cécile Jacob qui chavire. Frédéric, son fils, n'avait que 21 ans quand il croise un chauffard sous l'emprise de la boisson, provoquant l'accident fatal aux environs de Thimister. Ils seront trois à trouver la mort, fauchés en pleine fleur de l'âge. Dont Frédéric qui décédera trois jours plus tard, le 11 août.

Deux ans plus tard, Cécile Jacob décide de se lancer corps et âme dans un combat pour la sécurité routière. Elle fonde le GAR, le groupement pour l'action routière, à la mémoire de son fils, Frédéric Jacob.

◇ **Cécile Jacob, le GAR, c'est quoi exactement ?**

◆ C'est un plateau de travail et de concertation visant à réunir les associations de terrain afin de travailler ensemble et tenter d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de prévention et de sécurité routière en général.

◇ **Vous avez rédigé un cahier de revendications. Quelle est votre priorité ?**

◆ Ce qui est capital à nos



Aux yeux de Cécile Jacob, la présence d'un psychologue ou d'un assistant social aux côtés des policiers à l'annonce de la mauvaise nouvelle est primordiale. Larondelle 217164

yeux, c'est la sanction. Elle n'est évidemment jamais juste au regard de la souffrance endurée par la famille. Mais, il faut bien reconnaître qu'il y a un certain laxisme, notamment concernant le retrait de permis des « assassins de la route », puisque c'est de ça qu'il s'agit.

◇ **Que réclamez-vous ?**

◆ Le renvoi en correction-

nelle de l'auteur des faits lorsqu'il s'agit d'un accident causé par une conduite sous influence d'alcool ou de drogue, d'un excès de vitesse ou d'une récidive. Ainsi que, dans ces mêmes circonstances, le retrait de permis prolongé du délai prévu par la loi, avec incarcération immédiate de l'auteur jusqu'à la date du procès.

◇ **Un accompagnement psychologique vous tient également à cœur...**

◆ En effet, la présence d'un psychologue aux côtés des policiers à l'annonce de la mauvaise nouvelle est primordiale. Dans le même ordre d'idées, une licenciée en psychologie bénévole a intégré le GAR depuis peu.

Leurs 15 revendications

● **La présence d'un psychologue** ou assistant social aux côtés des policiers à l'annonce de la mauvaise nouvelle.

Il devra les accompagner à la morgue ou à l'hôpital et remettra la brochure d'information quant à la suite des événements.

● **Une pièce séparée** destinée à la famille des victimes et leur avocat pour consulter le dossier.

● **Une information médicale** aux parents sur les circonstances exactes de l'accident.

● **La nomination d'un tribunal séparé** (et présidé par un magistrat formé spécifiquement) pour traiter les cas où il y a décès ou handicap lourd. Ou, au moins, des audiences spécifiques.

● **Le renvoi pur et simple de l'auteur soit en correctionnelle**, soit aux assises, selon la gravité des faits.

● En cas d'accident mortel ou lésions corporelles graves et de conduite sous influence : **le retrait de permis** prolongé du délai prévu par la loi. Avec incarcération immédiate de l'auteur jusqu'à la date du procès.

jusqu'à la date du procès.

● **Le droit de regard sur le pénal** pour les familles de victimes et leur information quant aux sanctions.

● La reconnaissance de l'« **assassinat routier** ».

● **Une uniformité** dans toutes les juridictions judiciaires.

● **Le paiement des honoraires de l'avocat** des victimes par l'assurance de l'auteur des faits.

● **Des policiers formés** à l'annonce d'un décès violent.

● Le respect de la **loi de Franchimont**.

● **La gratuité de la copie du dossier** répressif pour les familles

● **Le remboursement intégral** par l'assurance adverse de tous les frais (médicaux) découlant de l'accident.

● **La nomination dans chaque parquet d'un magistrat de liaison** pour l'information du suivi du dossier.